Fontaine Information

FONTAINE-LES-LUXEUIL

Bulletin Municipal n°12

Janvier 2014

Sommaire

Sommaire

- Editorial du maire ..... Page 3
- Activités des associations : Dates à retenir ..... Page 4
- Vie associative ..... Pages 5 et 6
- Animations et vie du village ..... Pages 7 et 8
- Informations mairie ..... Page 9
- Elections Municipales et Communautaires ..... Page 10
- Ce que font les élus ..... Pages 11 et 12
- Etat civil 2013 ..... Pages 13 et 14
- Épidémie de choléra à Fontaine-les-Luxeuil ..... Page 16

Responsable édition : Marie-Odile HAGEMANN **Rédaction :** Christian RIONDEL **Création et impression :** Publilux

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le temps des vœux est toujours, pour un maire, l'occasion de souhaiter à tous les habitants de la commune une « bonne et heureuse année ». Cette tradition, peut-être un peu surannée, a tendance aujourd'hui à se perdre, ou alors à se transformer en messages électroniques envoyés, de manière impersonnelle, à de nombreux destinataires.

Pour moi, comme beaucoup de mes collègues, la « cérémonie des vœux » et l'éditorial du premier magazine communal de l'année, offrent aussi l'opportunité de remerciements, de mise à l'honneur de personnes dans des situations remarquables, d'ouvrir son cœur sur d'autres sujets que les réalisations et la gestion communales.

Ainsi, puisque nous arrivons au terme de ce mandat municipal, je voudrais exprimer mes sincères remerciements, mais aussi toute mon admiration, à mes adjoints qui n'ont jamais failli au cours de ces six dernières années, à remplir leurs délégations (au-delà même de ce que j'attendais d'eux), aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux secrétaires de mairie, aux personnels techniques et de service. C'est grâce à l'esprit d'équipe et à la solidarité de tous ces partenaires proches, que nous avons pu travailler, dans l'efficacité et la sérénité. Mais la vitalité et le dynamisme de notre commune, nous les devons aussi à tous nos partenaires : Les associations de bénévoles (la bibliothèque et le CPI méritant un vrai satisfécit), les services institutionnels comme la Gendarmerie, la Trésorerie, La Poste et les facteurs, l'ONF, les pompiers, médecin, infirmier, pharmaciens… Et puis, j'ai une reconnaissance toute particulière pour les artisans et les commerçants de Fontaine, qui apportent des services personnalisés aux personnes âgées, isolées ou souffrantes ! De grandes actions pour la recherche médicale, contre les myopathies notamment, le Téléthon, remportent chaque année un très grand succès. Enfin, nos deux écoles et l'accueil périscolaire, bénéficient d'enseignants et d'animateurs performants, intéressés par la vie communale, son histoire et son patrimoine.

Vous n'ignorez pas que nous sommes dans une année d'élections municipales. Sans faire de propagande, je vous annonce officiellement (mais cela se sait déjà), qu'au bout de ces treize années de mandat, j'ai décidé de briguer une nouvelle fois vos suffrages, avec une liste de conseillers en partie renouvelée. Il y a deux ans, ma santé a subi quelques aléas. Aujourd'hui, pleinement rassurée, je me sens apte à poursuivre ma tâche.

En ces périodes d'incertitudes économiques, notamment en matière d'emploi, il est important de garder un optimisme raisonnable pour l'avenir de notre secteur.

Je vous renouvelle à chacune et chacun d'entre vous, mes souhaits sincères de bonne santé et de bonheur, pour une très belle année 2014.

Votre Maire, Marie-Odile HAGEMANN

Bien cordialement, MO. Hagemann

Activités des associations ...

Dates à retenir !

➢ Janvier :

10 - Vœux de Madame le Maire.
11 - Don du sang (8h30 - 12h00).
12 - Tournoi de tennis.
26 - Loto organisé par le club « Entre nous les aînés ».

➢ Février :

15 - Concours de belote organisé par le club de foot.

➢ Mars :

22 - Soirée théâtrale au profit de téléthon.
29 - Loto organisé par l'AFM.

➢ Avril :

05 - Don du sang (8h30 - 12h00).
11 - Fête de l'école maternelle.
13 - Vide grenier organisé par les pompiers.

➢ Mai :

10 - Soirée « magique » organisée par le foot.

➢ Juin :

01 - Tournoi de tennis.
13 - Fête de fin d'année des Francas.
28 - Fête de fin d'année de l'école primaire.

➢ Juillet :

06 - Vide grenier organisé par l'association « jeux d'enfants ».
12 - Don du sang (8 h 30 – 12 h 00).
13 - Feux d'artifice.
Bal populaire organisé par le foot.
27 - Assemblée Générale de l'association « Rhin et Danube ».

➢ Août :

23 et 24 - Fête patronale.

➢ Septembre :

06 - Don du sang (8h30 - 12h00).
13 - Concours de tarot organisé par le club « Entre nous les aînés ».
17 - Cérémonie pour le 70ème anniversaire de la libération organisé par les anciens combattants.

➢ Novembre :

15 - Don du sang (8h30 - 12h00).
Loto organisé par le Tennis.
29 - Sainte Barbe organisé par les pompiers.

➢ Décembre :

05 et 06 - Téléthon.
12 - Marché de Noël organisé par les écoles.
31 - Bal de la Saint Sylvestre organisé par le club de foot.

Vie associative

➢ *Marché de Noël le 13 décembre*

Cette année, le marché de Noël des écoles et des Francas de Fontaine s'est déroulé à la salle polyvalente, et c'était une première !

Il n'en fallait pas moins pour accueillir les nombreuses personnes qui s'y sont pressées pour voir les enfants chanter sous la direction des enseignants et danser au son de la musique country avec les Francas.

Les nombreux stands tenus par les écoles, les Francas et des associations et personnalités du village telles que « Jeux d'enfants », le tennis, le football, la gymnastique, l'association « Lire et faire lire », M. JeanVerpillet ainsi que Mme Magalie Marquet, ont ensuite proposé aux personnes présentes des objets décoratifs, des friandises et des jeux tandis que derrière le bar, des parents pleins d'allant réchauffaient les cœurs et comblaient les estomacs à grand renfort de vin chaud, tartines, crêpes et autres croque-monsieurs. Néanmoins, c'est vers la scène que les yeux de tous étaient tournés, émerveillés par la prestation de Jimi Pascal qui, grâce à la générosité des gymnastes, a pu apporter une touche de magie à ce début de soirée préfigurant Noël. Il est d'ailleurs plus que probable que cette nouvelle formule soit retenue pour l'année prochaine, le confort de la salle polyvalente encourageant le public à s'attarder et facilitant le travail des organisateurs.

➢ *Journée cohésion des pompiers du département*

Le 19 décembre, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Haute-Saône a organisé sa marche topographique annuelle sur le territoire de notre commune.

L'État-major du SDIS et les chefs de centre et leurs adjoints des CIP (centre d'intervention principal) de Lure, Gray, Héricourt, Luxeuil et Vesoul ont participé à cette marche topographique.

L'organisation de cette journée de cohésion, qui incombait cette année au CIP de Luxeuil, s'est déroulée en deux phases avec l'aide des personnels du CPI de Fontaine-les-Luxeuil.

Après un accueil en mairie, les 26 participants répartis en quatre équipes sont partis d'un point différent sur un premier itinéraire de 9 km. Suite à une pause conviviale le midi à la salle polyvalente, les mêmes équipes sont reparties sur un autre circuit de 5 km à l'aide de leur GPS pour retrouver les balises disséminées dans la nature.

Vie associative... *Suite*

➢ *Bilan du Téléthon 2013*

Recettes		Dépenses	
Buvette	2 074,77 €	Auchan	210,60 €
Yaourts	2 048,36 €	Boulangerie Fries (Remise 10%)	52,65 €
Jeux Enfants	478,80 €	Burgey	804,61 €
Porte clefs Lycée	255,58 €	Assurance	50,00 €
Flambeaux / Lampions	56,00 €	Casino	4,92 €
Porte clefs	259,00 €	Boucherie Farque (Remise 20% + Choucroute)	100,00 €
Broderie	473,10 €	Edelzwicker	70,50 €
Choucroute	1 369,00 €	Noz	25,46 €
Gaufres / Frites	158,90 €	Achat porte clefs	369,70 €
Lard / Marrons	264,80 €	Intermarché	15,00 €
Jambon	53,50 €	Aldi	6,57 €
Sacs / Habits	82,70 €	Coop Mr Mathieu (86 € + 40 camemberts)	Offert
Belote	60,00 €		
Carabine	105,20 €		
Gros singe	130,00 €		
Nounours	50,00 €		
Chichis	185,50 €		
Lux Form	12,70 €		
Totaux recettes	***8 117,91 €***	***Totaux dépenses***	***1 710,01 €***

Bilan Général	
Bénéfice de la manifestation	6 407,90 €
Subvention CCVS	300,00 €
Dons Associations	745,00 €
Dons Particuliers (Chèques)	520,00 €
Bénéfice Marche d'automne	1 133,17 €
Bénéfice Théâtre	667,53 €
Bénéfice Total 2013	***9 773,60 €***

Soyez tous remerciés pour votre généreuse participation au Téléthon 2013.
L' AFM et les bénévoles de l'équipe de Fontaine vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014 et ils espèrent vous retrouver nombreux en décembre 2014 pour la 28ème édition du Téléthon.

Animations et vie du village

➢ *Une belle histoire de « cloche ».*

A quand remonte la dernière « volée » de la cloche nichée dans le clocheton de l'ancienne école des Baraques Chardin ? En tout cas, depuis plusieurs décennies cette cloche restait muette. Elle « sonnait » paraît-il, en écho de celles de l'église de Fontaine, pour informer du décès d'un habitant, notamment.

Ayant perdu sa fonction d'enseignement, cette petite propriété communale a été louée à des résidents. En 2013, après le départ des derniers locataires, le conseil municipal a décidé de la vendre. ***Les acquéreurs, Johann DECAILLOZ et Véronique GUYOT, ont accepté sans hésitation, notre demande de « donner » la cloche de leur nouvelle demeure à la commune.***

Celle-ci, après avoir été frottée pour retrouver son lustre d'antan, trouvera une place de choix dans la mairie, suspendue à des supports en bois que les employés se sont bien volontiers engagés à façonner.

<u>Un grand merci à cette jeune famille de nous avoir permis d'enrichir notre patrimoine communal</u> !
Leur nom sera mentionné sur le support en bois.

➢ *Les vœux du maire*

Comme chaque année, la tradition des vœux s'est renouvelée, le 10 janvier dernier, à la salle polyvalente.

Le discours du maire ayant été bref, compte tenu du devoir de réserve lié à la période électorale, trois points forts ont toutefois marqué cette soirée :

- La remise de la médaille communale à Camille MAGREY, championne de France de boxe Thaï, dans sa catégorie (voir Fontaine Infos de juillet 2013) ;
- La promotion du caporal-chef, Président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Fontaine, Bernard HENRY, au grade de sergent, sur proposition du chef de corps, l'adjudant Frédéric KAUFFMANN ;
- La remise des prix communaux des maisons fleuries pour 2013.

Animations et vie du village…*Suite*

➢ *Une sortie ludique et pédagogique en forêt communale …*

Pour la troisième année, Joanna WEYANT, Agent territorial ONF, a proposé une sortie en forêt aux habitants et aux élus de la commune, pour expliquer les différents travaux sylvicoles nécessaires à l'entretien de cet appréciable patrimoine de 840 hectares.

Quinze personnes, toutes générations confondues, ont répondu à cette invitation, et se sont révélées très attentives et intéressées.

Joanna, que nous remercions vivement, a répondu avec professionnalisme, humour et gentillesse à toutes les questions.

➢ *Cérémonie du 11 novembre…*

Le traditionnel rassemblement de la population, des élus, des anciens combattants, des écoles et du CPI a eu lieu au monument aux morts du village. Sur celui-ci sont inscrits les noms des 79 personnes de notre village qui ont perdu la vie au cours de la Grande Guerre 1914-1918.

Après le dépôt de la flamme du souvenir par un élève du primaire et un dépôt de gerbes par Madame le Maire, et le Président des anciens combattants Monsieur René Vaulot, les enfants du primaire ont entonné l'hymne de la Marseillaise. Le message de l'Union Nationale des Anciens Combattants (UNAC) a été lu par deux élèves du primaire.

Le CPI a été mis à l'honneur par la remise du diplôme de secouriste - premier secours niveau 1 - à Quentin Farque et le diplôme du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers à Jean Baptiste Magrey.

Comme chaque année à cette cérémonie du 11 novembre, nous avions l'honneur de compter dans nos rang un détachement « en armes » de la BA 116.

Information mairie

➢ *La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 01 janvier 2014*

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

➢ *Lancement de l'enquête ESPS 2014 Enquêtes sur la santé et la protection sociale*

ESPS Enquête Santé et Protection Sociale

IRDES Institut de recherche et documentation en économie de la santé

L'enquête **ESPS** 2014 de l'**Irdes** arrive sur le terrain à partir du 22 janvier 2014. Cette année, **ESPS** intègre l'enquête européenne sur la santé EHIS (European Health Interview Survey). Les personnes sollicitées pour y répondre recevront un courrier postal et seront ensuite contactées par un enquêteur de l'Institut de sondage **GfK ISL** au téléphone ou directement à leur domicile.

Tous les deux ans, depuis 1988, **ESPS** interroge plus de 20 000 personnes résidant en France métropolitaine sur leur état de santé, leur accès aux soins et leurs couvertures maladie obligatoire et complémentaire. Les informations collectées permettent d'étudier les facteurs à l'origine des inégalités sociales de santé, de recours et de renoncement aux soins, en y associant les données de consommation des assurés sociaux (consultations médicales, médicaments, hospitalisations…). **ESPS** permet aussi de suivre et d'évaluer l'effet des mesures de politiques publiques comme le relèvement du seuil de la Couverture maladie universelle (CMU), les dispositifs des Affections de Longue Durée (ALD) ou de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS). L'enquête 2014 s'intéressera également aux parcours de soins et aux effets des conditions de travail sur la santé. Les résultats d'**ESPS**, mis à la disposition de tous, sont un précieux outil d'analyse pour les chercheurs, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

Elections Municipales et Communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014

➢ Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire quinze (15) conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élirez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la Communauté de Communes de Haute Comté **(CCHC)** dont la commune est membre. **Vous élirez donc également quatre (4) conseillers communautaires.** Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

➢ Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

➢ Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

➢ Comment faire si je souhaite être candidat ?

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. **Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.** La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

➢ Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :
http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections

➢ Ce qui est nouveau par rapport au scrutin de 2008 :

1. **Présentation d'une pièce d'identité pour voter.**
2. **Déclaration de candidature obligatoire pour s'inscrire sur une liste.**
3. **Impossibilité de voter pour une personne non candidate.**
4. **Interdiction du panachage de plusieurs listes.**
5. **Changement de mode de scrutin (scrutin de liste à la représentation proportionnelle).**
6. **Élection des conseillers communautaires.**

Pour plus d'informations :
http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections

Ce que font nos élus…

CONSEIL MUNICIPAL : Principales délibérations prises par vos élus

➢ 1 - Séance du 14 février 2013 :

- Décision d'approbation de l'évolution des statuts de la Communauté de Communes du Val de Semouse.
- Autorisation du passage dans notre village du 38ème rallye national de la Luronne.
- Décision de renoncer à la création d'un poste d'emploi d'avenir au service technique.
- Adhésion au dispositif TIPI (Titre Payable par Internet), pour permettre aux usagers d'effectuer leurs règlements en ligne.
- Vote du programme des travaux forestiers 2013 pour un montant de 20 929 € HT, en investissement.
- Accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois feuillus (hêtre) pour un volume prévisionnel de 50 m^3.

➢ 2 - Séance du 26 mars 2013 :

- Demande le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.
- Approbation du nom de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour la fusion des communautés de communes Saône et Coney, les Belles Sources et Val de Semouse qui sera « Communauté de Communes de Haute Comté ».
- Acceptation que le siège social de l'EPCI « Communauté de Communes de Haute Comté » soit situé 32 avenue Albert Thomas à Saint Loup sur Semouse.
- Acceptation de la nouvelle composition du Conseil Communautaire de Haute Comté (à mettre en place après les élections municipales) :

Population municipale de la commune	Jusqu'à 250 habitants	De 251 à 500 habitants	De 501 à 1000 habitants	De 1001 à 3000 habitants	3001 et plus
Nombre de délégués	1 + 1 délégué suppléant	2	3	4	6

- Approbation de la convention de fonctionnement de la médiathèque de Fontaine-les-Luxeuil. Cette convention est souhaitée par la médiathèque départementale.
- Renouvellement de la convention avec l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) fixant les droits de chasse à Fontaine, pour une durée de cinq ans, au prix revalorisé de 500 € l'an.
- Renouvellement du protocole de mise à disposition d'une partie du local distillerie à l'ACCA de Fontaine avec maintien de la gratuité des locaux et de la consommation d'eau (qui reste faible). Mais avec un nouvel article stipulant que les factures d'électricité émises par ERDF sont à la charge de l'ACCA à compter du 01 janvier 2013, considérant que les factures d'électricité ont augmenté de manière sensible.
- Refus de la demande de dégrèvement sur la facture d'eau du 9 novembre 2012, sollicitée par la société SOBRAL (fonderie SERERO) suite à une fuite sur la partie privative de son installation.
- Décision de ne pas souscrire à l'offre de partenariat du Centre d'Information Jeunesse pour la délivrance des cartes avantages jeunes.
- Approbation de la nouvelle convention d'assistance avec l'Agence départementale Ingénierie 70, ainsi que l'annexe financière.
- Approbation des comptes de gestion 2012 dressés par le receveur pour les budgets général, eau et assainissement.
- Maintien des taux en 2013 pour les 3 taxes :

  - Taxe d'habitation = 4.73 % - Taxe foncière bâti = 10.37 % - Taxe foncière non bâti = 42.96 %.

- Vote du budget primitif pour 2013. Adoption de l'ensemble des budgets général, eau et assainissement.

Ce que font nos élus…*Suite*

➢ 3 - Séance du 16 mai 2013 :

• Décision de fixer la redevance annuelle versée par Bouygues Télécom à 3 430 €.

• Acceptation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'Association Sportive de Foot, qui sera versée en deux fois (mai et novembre).

• Refus à l'unanimité du conseil municipal de l'autorisation d'exploitation d'un stockage de déchets inertes sur le site de l'ancien dépôt de munitions. Ce site a été racheté par la Société VIALIS (Fers et Métaux).

➢ 4 - Séance du 13 juin 2013 :

• Approbation des comptes administratifs pour les budgets : général, eau et assainissement.

• Décision d'exonération de l'impôt sur les spectacles pour le 38ème rallye national organisé par l'ASA Luronne.

• Accord du conseil municipal pour les travaux d'isolation énergétique et phonique de la petite salle polyvalente, à réaliser par la Sarl CCPA pour un montant de 8 368 € HT et par la Sarl COLIN pour les travaux d'électricité et d'éclairage pour un montant de 1 430 € HT. La municipalité a sollicité pour cette opération, une subvention auprès du Conseil Général de 4 899 € HT.

➢ 5 - Séance du 03 octobre 2013 :

• Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel d'activité de VEOLIA (Prix de l'eau, qualité du service public de l'eau potable, et d'assainissement pour l'année 2012).

• Le conseil municipal entérine la désaffectation de l'ancienne école maternelle, de ses annexes et des logements d'instituteurs situés au 17 et 17 bis rue Marquiset (avec effet immédiat).

• Décision de maintenir les droits de place fixés par délibération du 02 juillet 2010 pour les forains, à savoir 40 € pour les manèges et 20 € par stand pour les autres animations lors de la fête patronale.

• Le conseil municipal retient également la délibération prise le 29 novembre 2001 fixant le tarif des droits de place pour occupation du domaine public à 5 € par jour d'occupation et décide de fixer le tarif de 10 € pour les véhicules longs.

• Autorise Mme le Maire à régulariser l'acte authentique de vente par la commune de la maison d'habitation située 5 route du Hays (ancienne école des baraques Chardin) au prix net de 45 000 €.

• Approbation de l'assiette des coupes de l'exercice 2014 dans les parcelles de la forêt communale n° 4R, 8, 47, 56J, 61, 66R, 72 et l'ouverture des cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 6Afa,12,30,34,70. Vendre en bloc les produits des parcelles n° 4R, 66R et en futaie affouagère les parcelles n° 8, 47, 61, 72. De partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n° 8, 47,56j, 61, 72 et cloisonnements 6Afa, 12, 30, 34, 70.

➢ 6 - Séance du 27 novembre 2013 :

• Décision, en partenariat avec la poste, d'ouvrir et de gérer une agence postale communale dans un local de la mairie afin de permettre une plus large amplitude horaire d'accueil des usagers. Le conseil municipal a pris cette décision afin d'anticiper sur la disparition progressive de ce service public.

• Décision d'offrir pour les fêtes de fin d'année, des « chèq'kados » d'une valeur de 30 € aux agents communaux et leurs enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

• Autorise le stockage de bois de chauffage destiné à une consommation personnelle, en foret communale, sur des emplacements non aménagés et désignés par un agent de l'ONF, après signature d'une concession n'excédant pas une durée d'un an et au prix d'une redevance de 15 €.

• Décision de maintenir le prix du stère de bois de chauffage à 8 € pour la saison 2013/2014.

• Approbation du règlement d'affouage pour la saison 2013/2014.

• Acceptation du devis de l'ONF relatif au lotissement du bois d'affouage pour l'année 2014, s'élevant à 2 000 € HT pour une estimation d'environ 2 200 stères.

• Au vu des augmentations de factures d'électricité à la salle polyvalente, décision de modifier le contrat actuel avec EDF, au moyen d'un avenant précisant de ramener la puissance du compteur à 42 Kwa au lieu de 48 Kwa.

• Acceptation du versement de la deuxième fraction de la subvention à l'AS Foot de Fontaine, soit un montant de 1 000 €.

• Le conseil municipal accepte le principe d'une demande faite par un apiculteur local pour l'installation d'une production et vente de miel dans un local de l'ancienne école maternelle.

Etat civil 2013

NOS JOIES - NAISSANCES

- **Camille LEPAUL,**
  le 25 mars 2013
  de Eric LEPAUL et de Audrey FRANCOIS

- **Soléane, Nelly, Frédérique CHAON,**
  le 28 mars 2013
  de Richard CHAON et de Carine HASSENE
  BEN HASSINE

- **Noé, Mathieu SEGURA,**
  le 07 juin 2013
  de Victoria SEGURA

- **Emma, Céline, Nathalie BUSSY,**
  le 05 juillet 2013
  de Anthony BUSSY et d'Émilie CARDOT

- **Louis, Romain LABREUCHE,**
  le 03 août 2013
  de Patrice LABREUCHE et de Jennifer LEBEAU

- **Bastien, Philippe, André LECLERC,**
  le 09 août 2013
  de Fabien LECLERC et d'Amélie LAINE

- **Kylian, Steven, Alexandre CORSINI,**
  le 08 octobre 2013
  de Anthony CORSINI et de Lorine PETITGIRARD

- **Gabin, René, Bernard GUYOT DECAILLOZ,**
  le 19 octobre 2013
  de Johan DECAILLOZ et de Véronique GUYOT

- **Arthur, William, Charles MIGNOT,**
  le15 novembre 2013
  de Gérald MIGNOT et de Amandine PERRIN

- **Nina, Christine, Françoise GABLE,**
  le 21novembre 2013
  de Jean-François GABLE et de Céline GRANDJEAN

Etat civil 2013...*Suite*

NOS JOIES - MARIAGES

- **11 mai,** Yannick ARNOUX et Maria BOROS
- **11 mai,** Hassan SAFSAFI et Sandra DUCRESTOT
- **18 mai,** Francis SIMON et Michèle MENIGOZ
- **27 juillet,** Xavier FOSSATI et Myriam CHAPOT
- **17 août,** Johann CHOQUEY et Allison VANDEWALLE
- **17 août,** Sylvain CHAON et Séverine PERROT
- **31 août,** Loïc DURAND et Nancy JEANGEY

NOS PEINES - DECES

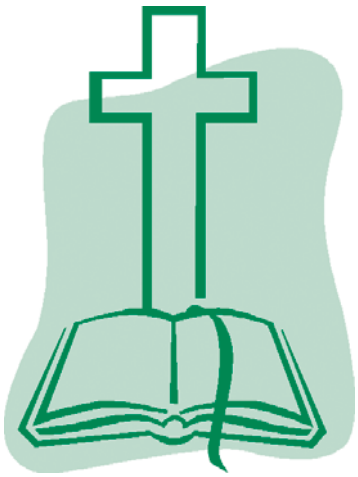

- Le 22 février, **Raymonde LARERE,** veuve d'Albert **MEYER**
- Le 08 mars, **Fernande JOLY,** veuve de Pierre **FULE**
- Le 10 mars, **Fernand MEILLIER,** veuf d'Andrée **NOCENTINI**
- Le 26 octobre, **Gilles CHARDIN,** époux de Josiane **MALOUVET**
- Le 11 novembre, **François DEMOUGIN,** époux de Monique **TERLECKA**
- Le 01 décembre, **Paul DIRAND,** époux de Charlotte **GENÊT**

Épidémie de choléra à Fontaine-les-Luxeuil

Mille huit cent cinquante quatre (1854) devait être l'année de la grande épidémie de choléra.

Dans son journal, nul mieux que l'Abbé Mougeot, ancien étudiant en médecine, n'était placé pour nous le rapporter : le 23 juillet écrit-il, le choléra fait de grands ravages à Gray, Selles, Saulx, Confracourt et Chagey.

Les dernières nouvelles assurent que ce fléau a éclaté dans 52 communes de la Haute-Saône.

Le 06 août les craintes du choléra sont fondées ; Saint-loup vient d'être envahi, à Fontaine beaucoup de « cholérines », diarrhées accompagnées de vomissements imitant le choléra. Rien de fâcheux encore !

Le 14 août, le choléra vient nous avertir de sa présence aux Baraques Chardin… ce sont les deux époux Nurdin. Le village est dans la frayeur et les cholérines devenues plus nombreuses et plus mauvaises nous avertissent que le foyer épidémique va bientôt s'implanter parmi nous.

Le conseil municipal vient de voter les dépenses nécessaires pour une pharmacie, confiées aux soins des sœurs.

La statue de St Pancras est portée triomphalement dans tout le village le dimanche 14 août 1854. Trois nouveaux cas de choléra le 20 août dans la même famille de la Motte ; rien encore au village de sérieux.

Le 27 août a lieu la procession d'expiation ordonnée par le Cardinal Mathieu. « Je communique en ce jour à toute la paroisse d'élever sur un point du territoire une chapelle à St Pancras dont la statue vient d'être portée à nouveau ».

Encore un cas de choléra le 03 septembre, 4 nouveaux cas le 10 septembre ; ces dernières victimes n'ont pas été enterrées à l'église, ni sonnées, mais on a fait l'office après l'inhumation.

Encore de nouveaux cas de dysenterie très graves, 15 décès au 17 septembre. Toujours de nouveaux cas le 03 octobre. La dysenterie continue ses ravages mais le 23 octobre nous touchons à la fin de l'épidémie, huit jours plus tard, tout sera fini.

Cette peste a duré plus de 3 mois. Elle a enlevé 68 personnes. En 2 jours, il y eut 6 ou 7 décès ; les dépenses faites par la commune s'élèvent à la somme de 1 280 F.

L'idée de la chapelle St Pancras sourit à tout le monde.

Mr Collas, architecte à Lure, donne le plan de la petite chapelle St Pancras, les souscriptions sont recueillies ; près de 500 F et la conduite des matériaux commence. Par privilège, on donne la voiture de moellons à 0.20 centimes et la pierre de taille à 5 F le m^3.

Le terrain sur lequel sera bâtie la petite chapelle sera donné par les époux Cuny de Francalmont dont la femme est originaire de Fontaine.

Abbé Jean-Baptiste NOEL

Ne pas jeter sur le voie publique - PUBLILUX 03 84 93 66 66 IMPRIM'VERT®